

Demande d'adhésion **l' Association loi 1901« l'Ecole du Ressenti 26 »**

Vous trouverez ci joint le formulaire de demande d'adhésion à l'association loi 1901 « l' Ecole du Ressenti 26 ».

Ce document est accompagné pour votre première adhésion des statuts de l'association ; du règlement intérieur et des informations concernant les cotisations ; le fonctionnement ; l'indemnité kilométrique de covoiturage dans le cadre des sorties.

1) Nous vous demandons de nous retourner le coupon détachable ci-dessous accompagné de votre règlement à l'ordre de « Ecole du Ressenti 26 ». Toute cotisation payée ne sera pas remboursée quelque soit le motif.

Vous y ferez figurer la mention « lu et approuvé » suivie de votre signature (vous reconnaissez avoir réceptionné 1 exemplaire des statuts et du règlement intérieur et les avoir consultés).

2) Afin de mieux vous connaître et d'établir un « trombinoscope », pouvez vous joindre également une photo d'identité récente SVP.

Vous pourrez nous remettre ces documents de la main à la main ou nous les faire parvenir à l'adresse suivante : **Association « L'Ecole du ressenti 26 »**
chez Serge VAVON, 8 rue des grandes vignes 26540 Mours St Eusèbe.

Pour votre information :

Le premier cercle est gratuit à titre d'essai.

La cotisation annuelle **individuelle** « membre actif » s'élève à **25 €**.

La cotisation annuelle **couple** « membres actifs » à **40 €**.

Des frais d'entrée de **5 € / sortie / personne** seront demandés **pour les accompagnants** ou les membres occasionnels (amis ; famille ; enfants majeurs). Sauf pour les enfants mineurs.

Des dons peuvent être faits à l'association par les membres bienfaiteurs.

Dans le cadre des covoiturages (sorties ; trajets etc), **une indemnité kilométrique forfaitaire** (variable annuellement) **de 0,20 € du km sera versée** au conducteur du véhicule par l'ensemble des personnes transportées.

En vous remerciant de votre compréhension et pour la bonne marche de notre association.

Je vous souhaite d'agréables moments passés parmi nous.

Le Président
Serge VAVON

